

**[Text]**

will have many questions and we will provide many responses. We also have some questions about the role of this committee and what its expectations are. I think we can look forward to an exchange on the direction you might want to take to assist the First Nations and other aboriginal peoples in promoting the agenda that would bring about the kind of changes needed in this country, particularly in the area of relationships and government policies affecting aboriginal people.

I would like to thank the chairman and members of this committee for the opportunity to have a conversation with them about the relations between the Government of Canada and the First Nations.

The Assembly of First Nations has just held its Annual Assembly. This year, which was the eleventh time that the chiefs of Canada were meeting nationally, we decided to involve our Elders and youth and women more than ever before. We felt that a dialogue between the chiefs and our people, especially our elders, was long overdue at the national level. And so, for four days in Whitehorse including the past weekend, we addressed a number of sub-themes of national concern within an overall theme of "Determining our Agenda through Reconciliation of our Past Values".

Several ideas recurred throughout the proceedings, all of them related directly to the linkages between the historic traditions of our First Nations and the pressing issues of today.

Arising out of the proceedings, the Executive Committee of the AFN has identified several areas for immediate, medium and long-term follow-up action.

Specifically, as the 21st century approaches, the aim of the First Nations is to restore our several nationhoods, if I might coin such a word, and move away from the artificial constraints resulting from the creation of the Canadian provinces and the regime of the Indian Act, neither of which was our doing and in neither of which did we have a say.

Mr. Chairman, the aboriginal peoples of Canada, of which those of the First Nations are a major part, have the right to self-determination, a right which we believe stems from our histories before the arrival of European settlers and which we believe has a measure of recognition in the Royal Proclamation of 1763 and which is a feature of contemporary international law.

As First nations we have an inherent right to govern ourselves.

We had this right from time immemorial; in other words, centuries before the arrival of the Europeans. This right exists today, although the federal and provincial governments so far have refused to give it an explicit recognition and protection in the Constitution of Canada. Neither the Crown in right of the United Kingdom nor of Canada delegated the right to be self-governing to the First Nations. It existed long before Canada itself was a nation.

Parliament did not create our right to self-government. The inherent right to sovereignty of the First Nations of North

**[Traduction]**

sénateurs aient de nombreuses questions et nous y répondrons. Nous en avons aussi quelques-unes sur le rôle du comité et ses attentes. Je crois que nous pouvons espérer un échange de vues sur l'orientation que vous pourriez vouloir prendre pour aider les Premières nations et d'autres peuples autochtones à promouvoir le programme qui permettra d'instaurer les changements qui s'imposent au Canada, en ce qui concerne particulièrement les relations avec les peuples autochtones et les politiques gouvernementales qui les affectent.

Je remercie le président et les membres du comité de nous offrir l'occasion de discuter avec eux des relations entre le gouvernement du Canada et les Premières nations.

L'Assemblée des premières nations vient de tenir son assemblée annuelle. C'était cette année la onzième fois que les chefs du Canada se réunissent à l'échelle nationale et c'est pourquoi nous avons décidé d'y impliquer plus que jamais nos anciens, les jeunes et les femmes. Le dialogue entre les chefs et nos peuples, et spécialement nos anciens, s'imposait depuis longtemps à l'échelle nationale. Et c'est pourquoi nous avons siégé quatre jours à Whitehorse, y compris la fin de semaine dernière, pour discuter d'un certain nombre de sous-thèmes d'intérêt national dans le cadre d'un thème global, soit: «L'établissement de notre programme par la conciliation de nos valeurs du passé».

Plusieurs idées sont revenues durant nos travaux. Toutes avaient trait directement aux liens entre les traditions historiques des Premières nations et les questions urgentes d'aujourd'hui.

À la suite de nos délibérations, le Comité exécutif de l'APN a identifié plusieurs domaines où un suivi immédiat, à moyen et à long terme s'impose.

À la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée des premières nations vise plus précisément à rétablir nos nombreuses nations, si je puis m'exprimer ainsi, et à s'écartier des contraintes artificielles résultant de la création des provinces canadiennes et du régime de la Loi sur les Indiens. Nous n'avons rien eu à voir avec les deux, pas plus que nous avons eu notre mot à dire à ce sujet.

Monsieur le président, les peuples autochtones du Canada, dont ceux des Premières nations constituent un élément important, ont droit à l'autonomie politique. Ce droit découle selon nous de notre histoire, qui remonte avant l'arrivée des colons européens et qui est reconnue dans une certaine mesure par la Proclamation royale de 1763, qui fait partie du droit international moderne.

Comme Premières nations, nous avons un droit inhérent à l'autonomie politique.

Nous avions ce droit depuis des temps immémoriaux, autrement dit depuis des siècles avant l'arrivée des Européens. Ce droit existe toujours aujourd'hui, même si les gouvernements fédéral et provinciaux ont jusqu'à maintenant refusé de le reconnaître et de le protéger explicitement dans la Constitution du Canada. Ni la Couronne du chef du Royaume-Uni ni celle du Canada n'ont délégué le droit à l'autonomie politique aux Premières nations qui l'avaient longtemps avant la création du Canada.

Notre droit à l'autonomie politique ne nous vient pas du Parlement. Le droit inhérent à la souveraineté des Premières